



SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 19 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 21 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n° 4), Mme Pascale FLAMANT (à partir du point n° 6), Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX (à partir du point n° 4), M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n° 4), Mme Muriel COHEN (à partir du point n° 4), M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n° 4), Mme Nadia IDORANE (jusqu'au point n° 9), M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER (jusqu'au point n° 5), M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Vincent DECOUX, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n° 3), Mme Marlène DA SILVA donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE (à partir du point n° 10), M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n° 4)

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n° 3), Mme Pascale PARPEX (jusqu'au point n° 3), Mme Muriel COHEN (jusqu'au point n° 3), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n° 3), M. Luai JAFF (jusqu'au point n° 3)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE

03 AVR. 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024

ADOPTÉ à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES, ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

2. Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux

PRIS ACTE

3. **Délibération n° 2024/019** : Budget primitif – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du budget principal

ADOPTÉ à la majorité

4 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. PUZIN

4. **Délibération n° 2024/020** : Budget primitif – Approbation du budget principal de l'exercice 2024

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre, au vu de la balance générale

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)

et les opérations individualisées n° 100, n° 101, n° 102

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

5. **Délibération n° 2024/021** : Fiscalité directe – Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2024

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

6. **Délibération n° 2024/022** : Attribution de subventions

ADOPTÉ à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote, Mme RUSSO-MARIE pour les associations ART CERAM et SÈVRES CULTURE ET PATRIMOINE, M. CHABOUD pour l'association COS, Mme MESMIN pour l'association COMITÉ DE JUMELAGES, ainsi que M. FORTIN pour l'association DYNAMIC SÈVRES

7. **Délibération n° 2024/023** : Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du parking du théâtre

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

8. **Délibération n° 2024/024** : Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du théâtre de l'exercice 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. PUZIN

SÉCURITÉ

- 9. Délibération n° 2024/025 :** Exploitation d'un système de vidéoprotection urbaine par « Grand Paris Seine Ouest » sur le territoire de la commune

ADOPTÉ à la majorité

4 votes contre : M. DUPLEX (pouvoir à Mme CANDELIER)
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. PUZIN

1 abstention : M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)

INTERCOMMUNALITÉ

- 10. Délibération n° 2024/026 :** Mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Mission Sécurité et Prévention » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ADOPTÉ à l'unanimité

- 11. Délibération n° 2024/027 :** Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Urbanisme » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme CANDELIER ne prend pas part au vote

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 12. Délibération n° 2024/028 :** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme CANDELIER ne prend pas part au vote

13. Compte-rendu de la délégation au Maire

PRIS ACTE

Mme CANDELIER ne prend pas part à la prise d'acte

La séance est levée le 2 avril 2024 à 20h00.



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine